

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi quatorze mars deux mille dix-sept à vingt heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Etaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE qui donne procuration à Mme POGÉANT-LE PARC ; de M. Bruno GEORGET qui donne procuration à M. Jérôme LE GOFF ; de M. Roger CUEFF, excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

M. Damien LE COZ est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 mars 2017

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2017

M. Christian JOLIVET fait lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Modification de la délibération du 04/04/2014 : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite aux explications de Monsieur le Maire, le Conseil valide à l'unanimité la modification de la délibération du 04/04/2014 énoncée ci-dessus

- en faisant désormais référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique »
- avec une application rétroactive au 1er janvier 2017.

3. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (C.A.U.E.) pour l'année 2017

Afin d'être conseillé au mieux dans les projets à venir (aménagement de sécurité du bourg par exemple), le Conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE) pour l'année 2017 pour un montant de 50 €.

4. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2016 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement. Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception. Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux, Madame Monique LE MELL et Monsieur Gilbert GOURVENNEC.

M. le Maire détaille les différents chapitres.

Le compte administratif du budget de la Commune s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 376 351,36 €
Recettes : 409 841,37 €
Excédent : 33 490,01 €
Excédent reporté de 2015 : 41 328,67 €
Excédent cumulé à l'issue de 2016 : 74 818,68 €
- Investissement : Dépenses : 145 196,84 €
Recettes : 107 949,06 €
Déficit : - 37 247,78 €
Excédent reporté de 2015 : 39 931,96 €
Excédent cumulé à l'issue de 2016 : 2 684,18 €
- Restes à réaliser :

Article	Nature de la dépense	Crédits	Emis	Restes à Réaliser
202	Révision de la carte communale	5000	0	5000
2181	Installations et aménagements divers	10000	0	10000
2188	Acquisition de matériel divers	7000	1663.92	5336.08

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur Jérôme LE GOFF, 1^{er} Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2016, puis du compte administratif 2016 de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2016 de la Commune.

5. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2016 de la Maison Médicale

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

M. le Maire détaille les différents chapitres.

Le compte administratif du budget de la Maison Médicale s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 5 205,22 €
Recettes : 13 775,84 €
Excédent cumulé à l'issue de 2016 : 8 570,62 €

- Investissement : Dépenses : 6 540,83 €
Recettes : 6 142,92 €
Déficit cumulé : - 397,91 €
Déficit reporté de 2015 : - 7 168,12 €
Déficit cumulé à l'issue de 2016 : - 7 566,03 €.

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur Jérôme LE GOFF soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2016, puis du compte administratif 2016 de la Maison Médicale.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

6. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2016 du Lotissement de Park Ar Groas 2 (renommé Park An Avel)

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

M. le Maire détaille les différents chapitres.

Le compte de gestion et le compte administratif 2016 du Lotissement de Park Ar Groas 2 s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 1,63 €
Recettes : 30 001,63 €
Excédent cumulé : 30 000 €
Déficit reporté de 2015 : - 30 000 €
Résultat cumulé à l'issue de 2016 : 0 €.

- Investissement : Dépenses : 30 000 €
Recettes : 0 €
Résultat cumulé : -30 000 €
Résultat reporté de 2015 : 30 000 €
Résultat cumulé à l'issue de 2016 : 0 €.

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur Jérôme LE GOFF soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2016, puis du compte administratif 2016 du Lotissement de Park Ar Groas 2 (renommé Park An Avel).

Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

7. Approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2016 du Lotissement de Park Ar Steir

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.
M. le Maire détaille les différents chapitres.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget du Lotissement de Park Ar Steir s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 38 116,96 €
 Recettes : 38 116,96 €
 Résultat cumulé à l'issue de 2016 : 0 €

- Investissement : Dépenses : 342 551,07 €
 Recettes : 345 000 €
 Résultat cumulé à l'issue de 2016 : 2 448,93€

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur Jérôme LE GOFF soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2016, puis du compte administratif 2016 du Lotissement de Park Ar Steir. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

8. Plannings des élections présidentielles

Les plannings des 23 avril et 7 mai sont mis en place.

9. Questions diverses

- Solenn LE MEIL déplore le dépôt de cannettes et bouteilles le long du terrain de football. Des jeunes en scooter y traîneraient le soir ; un signallement sera fait en gendarmerie.

- Suite à la tempête, des branches de cyprès sont tombées sur le terrain de football. Des devis sont en cours pour élaguer ou abattre ces cyprès.

La séance est levée à 21h30.

Vu, le Maire
Christian JOLIVET

